

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Ingénieur-e en expérimentation et instrumentation biologiques, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE COTE D'AZUR, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Ingénieur-e en expérimentation et instrumentation biologiques, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE COTE D'AZUR, au titre de l'année 2026 :

Monsieur MICHEL Gregory, igr, président, Université Cote d'Azur, Nice.

Madame CORCELLE Veronique, igr, vice-présidente, Université Cote d'Azur, Nice.

Monsieur DJOUINA Madjid, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Lille, Lille.

Madame BELLON PAUL Rachel, ingénieure d'études hors classe, suppléante, Université Cote d'Azur, Nice.

Monsieur PRIOUZEAU Fabrice, ingénieur d'études de classe normale, suppléant, Université Cote d'Azur, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Nice, le 10 septembre 2026

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
La Responsable de l'Administration du Personnel

Elisabeth FREDJ